

Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Relevé de décision  
du Comité syndical du Vendredi 19 Avril 2013

L'an deux mil treize et le dix neuf avril 2013 à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 avril 2013.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                | <b>Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Eric PALOC, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI, Luc VIALA, Louis VILLARET.</b> |
| Absents ou excusés :                                             | <b>Yves BAILLEUX MOREAU, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG.</b>                                                                                                 |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**DÉLIBÉRATION N°2013-25 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET 2012**

**Vu** l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriale,

**Considérant** qu'il convient d'élire un Président autre que le Président en exercice pour le vote du compte administratif,

**Considérant** que Monsieur Cazorla se porte candidat,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2012 adressé par Monsieur Fau, inspecteur divisionnaire du Centre des finances publiques de Clermont-l'Hérault

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2012 présenté par le Président Villaret,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur Villaret, décide,

- ✓ **D'élire** Monsieur Cazorla président de séance
- ✓ **D'arrêter** les comptes du Sydel pour 2012 de la manière suivante :

- en fonctionnement :

Dépenses :

Prévus : 1 341 350 €

Réalisé : 1 022 371.96 €

Reste à réaliser : 29 715.82 €

Recettes :

Prévus : 1 341 350 €

Réalisé : 1 524 388.78 €

Reste à réaliser : aucun

- en investissement :

Dépenses :

Prévus : 9695 €

Réalisé : 8383.76 €

Reste à réaliser : 3494.28 €

Recettes :

Prévus : 9695 €

Réalisé : 4935.24 €

Reste à réaliser : aucun

- Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -3448.52 €

Fonctionnement : 502 016.82 €

Résultat global : 498 568.30 €

## **DÉLIBÉRATION N°2013-26 : CREATION GRAPHIQUE POUR LA REALISATION DES COUVERTURES AGENDA CULTUREL N° 27 à 30**

**Considérant** que dans l'objectif de soutenir et de valoriser la création artistique locale, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault demande chaque trimestre à un artiste du territoire, choisi parmi les candidatures reçues, de réaliser la couverture de *L'Agenda culturel*,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'attribuer** 250 € à chaque candidat retenu pour réaliser les couvertures des agendas culturels n°27 à 30.
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.
- ✓ **De dire** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6714 du budget principal 2013.

## **DÉLIBÉRATION N°2013-27 : VALIDATION DU PLAN STRATEGIQUE DE VALORISATION DU PATRIMOINE EN PAYS CŒUR D'HERAULT**

**Vu** la présence de 3 Grands Sites, 3 classements au patrimoine mondial de l'UNESCO, 1 Ville d'Art et d'Histoire et plus de 30 Monuments Historiques classés sur le territoire du Pays,

**Vu** que le Pays Cœur d'Hérault a initié en 2011 une démarche de formation-développement afin de réfléchir à un projet de structuration d'une offre patrimoine à l'échelle du territoire,

**Considérant** que les participants ont réfléchi à la définition d'un positionnement du patrimoine pour le Pays Cœur d'Hérault, précisé le concept de projet de valorisation au regard du territoire, et conçu les esquisses d'une stratégie globale sur 7 ans,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **De valider** le plan stratégique de valorisation du patrimoine et le document de synthèse.
- ✓ **De dire** que ce document sera présenté lors d'une journée de lancement de la stratégie prévue en juin ou septembre.
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N°2013-28 : ESPACE INFO ENERGIE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GEFOSAT ANNEE 2013**

**Vu** le service d'espace information énergie (EIE) assurée par le GEFOSAT grâce à des fonds de l'ADEME et de la Région Languedoc-Roussillon,

**Vu** qu'il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence dans le Cœur d'Hérault,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **De valider** le projet de convention de partenariat avec le GEFOSAT ci-annexé qui prévoit notamment :
  - De continuer et de développer le conseil aux particuliers et aux collectivités.
  - Que les permanences sont de deux demi-journées par mois, dans les locaux du Pays (Agence économique), et pourra être décentralisé dans le territoire selon la demande.
  - Une implication du GEFOSAT sur 3 événements locaux, avec des animations.
  - Quatre visites de maisons à l'intention des particuliers, deux ateliers sur les économies d'énergies pour des personnes en situation de précarité énergétique.
  - Une participation et un appui aux démarches engagées par le Pays, dont principalement le Plan Climat.
  
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer la convention et tout document afférent à cette affaire

## **DÉLIBÉRATION N°2013-29 : MISE EN PLACE DE L'ACTION « 1<sup>er</sup> ACCUEIL » CONVENTION AVEC AGIRabcd**

**Vu** le protocole d'accord entre AGIRabcd et le Sydel, signé à l'origine avec la Maison des Entreprises, qui a été mis à jour lors du transfert de l'action au SYDEL et présenté au comité syndical du 3 février 2011,

**Considérant** l'action de l'association AGIRabcd réalise des « 1ers accueils » pour les porteurs de projets de création d'entreprises,

**Considérant** que l'association AGIR propose de formaliser son partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention qu'elle signe avec l'ensemble de ses partenaires à partir de 2013,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'approuver** le projet de protocole d'accord 1<sup>er</sup> accueil en annexe qui prévoit le versement d'une cotisation annuelle de 2500€.
  
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N°2013-30 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE) – RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC COMMERCIAL PROSPECTIF ET ENQUÊTE DE COMPORTEMENT D'ACHATS**

**Considérant** que la CCI de Montpellier souhaite réaliser une étude portant sur un Diagnostic Commercial Prospectif appuyé sur une enquête de comportements d'achats, étude couvrant le territoire de la circonscription de la CCI de Montpellier et comprenant 2 Lots :

- Une enquête auprès des ménages sur les comportements d'achats des consommateurs. L'enquête permettra de connaître la provenance de la clientèle, d'évaluer le potentiel des dépenses, de connaître le partage du marché et l'identification des principales sources de concurrence. Il s'agit d'un diagnostic territorial indispensable aux acteurs publics et privés dans le contexte économique d'aujourd'hui.
- Une étude prospective à l'horizon 2020/2025. L'enquête devra permettre d'établir le bilan des forces et des faiblesses du secteur commercial à divers échelons territoriaux et zones géographiques, de connaître avec précision les aires d'influence des pôles, d'explorer puis de valider les pistes de redéploiement commercial, de rechercher une plus grande complémentarité des activités.

**Considérant** que cette étude abordera également les enjeux commerciaux du tourisme,

**Considérant** que le diagnostic sera une aide pour la réalisation des documents d'orientation et de planification urbaine,  
Saisi d'une demande des 3 communautés de communes afin que le Sydel du Pays Cœur d'Hérault coordonne l'étude au niveau du bassin de vie du Cœur d'Hérault,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'approuver** le projet de convention de partenariat ci-annexé qui prévoit que chaque communauté de commune participera financièrement en intégrant des critères de population et de surface commerciale, calculés comme suit :

|       |        |                     |            |
|-------|--------|---------------------|------------|
| CCC   | 3% pop | 4% surface de vente | Moyenne 4% |
| CCVH  | 5% pop | 2% surface de vente | Moyenne 3% |
| CCL&L | 2% pop | 2% surface de vente | Moyenne 2% |

- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N°2013-31 : MISSION T.I.C .ET ENTREPRISES – RENFORCEMENT DES ENTREPRISES PAR L'OUTIL INFORMATIQUE**

**Vu** la mission de renforcement des entreprises locales par l'outil numérique,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **De valider** le programme d'actions pour 2013 qui se décline comme suit :

**Concevoir et mettre en œuvre l'application :**

- Consolider la base de données des activités/entreprises/savoir-faire/produits présents sur le territoire,
- Réalisation de la première foire virtuelle
- Assurer une veille réglementaire et technique.

**Animer et coordonner les acteurs de l'économie locale :**

- Elaboration du cahier des charges de participation aux « foires virtuelles », constitution du comité de sélection.
- Mutualiser les moyens,
- Accompagner les entreprises dans la prise en main de la plateforme et des outils T.I.C. nécessaires à la production de leurs contenus et de leur communication internet.
- Animer des groupes de travail, des comités de pilotage, des réunions
- Renforcer et développer la partie collaborative du site (BtoB)

**Promouvoir - assurer la notoriété et la visibilité de la démarche :**

- Participer à des manifestations (foires, colloques, conférences, séminaires),
- Développer les supports de communication (presse, radio, Internet, ...)
- Assurer le référencement internet de la plateforme
- Etude de la déclinaison de la marque cœur d'Hérault (foire permanente – Box – Produits dérivés ...)

- ✓ **D'adopter** les conditions générales de ventes et d'utilisation des services.

- ✓ **D'adopter** la grille tarifaire suivante :

|                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| Abonnement annuel (01/01 – 31/12) annuaire « Moncœur d'Hérault.fr » | 30 euros  |
| Achat d'un stand foire virtuelle                                    | 100 euros |

## **DÉLIBÉRATION N° 2013-32 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU CLLAJ (COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES)**

**Vu** l'intégration de la commune de Saint Félix de Lodez à la Communauté de Communes du Clermontais,

**Vu** que Monsieur RODRIGUEZ, Maire de Saint Félix de Lodez n'est plus délégué au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,

**Considérant** dès lors qu'il ne peut plus le représenter au sein du Conseil d'Administration du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes),

**Considérant** qu'il convient donc de désigner un nouveau représentant,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **De désigner** Bernard FABREGUETTES comme représentant du Sydel au conseil d'administration du CLLAJ

## **DÉLIBÉRATION N° 2013-33 : CESSION A TITRE GRATUIT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

**Vu** le transfert du patrimoine de la MDE au Sydel en 2011,

**Vu** que le SYDEL dispose de 10 postes informatiques en état de fonctionnement acquis par l'association en 2004,

**Considérant** que les services de notre établissement n'ont plus l'emploi de ce matériel,

**Considérant** la vétusté du matériel et sa faible valeur marchande estimée à moins de 50 euros par poste,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'approuver** le principe de la cession à titre gratuit des 10 postes informatiques à des associations d'intérêt public

## **DÉLIBÉRATION N° 2013-34 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES DU CŒUR D'HÉRAULT POUR LE PROJET LOCAL DE SANTÉ 2013**

**Vu** le contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon signé en mars 2013, qui un axe consacré à la santé mentale des jeunes, au sein duquel est prévu le soutien à l'Espace Santé Jeunes,

**Vu** que l'Espace Santé Jeunes est porté depuis 2011 par la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault (MLJ),

**Considérant** l'intérêt, pour 2013, de mutualiser le personnel et les moyens autour de ce projet par le biais d'une convention de partenariat,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **De valider** le projet de convention avec la MLJ du Cœur d'Hérault.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer la convention et tous les documents afférents à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N° 2013-37 : MISSION ÉCO-CONSTRUCTION DÉVELOPPEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN CŒUR D'HERAULT**

**Considérant** que le « programme d'éco- rénovation énergétique » prévu en 2013 a pour objectifs de développer une culture de la maîtrise de l'énergie dans l'habitat, d'impulser le développement de travaux de rénovation chez les particuliers et les collectivités,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- ✓ **D'approuver le** programme d'éco- rénovation énergétique pour 2013 :

### **Coordination & animations générales**

- Animation et suivi du projet vers une programmation coordonnée de la rénovation énergétique sur le Cœur d'Hérault
- Co-construction des actions pour développer la rénovation énergétique sur le Cœur d'Hérault avec les collectivités du Pays
- Montage d'un programme local avec les collectivités et les partenaires, à partir des dispositifs et actions existantes
- Accompagnement technique sur la rénovation énergétique: livret, exposition, ateliers

### **Structuration d'une offre technique et commerciale des entreprises**

- Etude des attentes et besoins, mobilisation des entreprises autour de "filières" de développement
- Accompagnement à la structuration de l'offre, information sur les outils de développement de l'offre technique et commerciale (les formations, le groupement et la coordination des travaux, communication)
- Présence dans les salons, foires... localement
- Vidéos présentant l'offre des entreprises: aides à la réalisation des vidéos, outil de communication
- Vidéos pédagogiques et démonstratives intégrée à la foire virtuelle

### **Information aux habitants sur les dispositifs :**

- Constitution et impressions d'un livret d'informations pratiques à diffuser (4 pages)
- Constitution et réalisation de panneaux d'information pour des animations locales sur tout le territoire
- Mise en place de 2 événements sur la rénovation énergétique
- Constitution d'un fonds documentaire qui peut être mis à disposition

- ✓ **d'approuver le** budget prévisionnel de l'action ci-dessous :

| <b>Dépenses prévisionnelles</b>                                           |                               |                          |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| <b>Coordination &amp; animations générales</b>                            | <b>Fonctionnement mission</b> | <b>Dépenses externes</b> |
| <i>Comités techniques et de pilotage</i>                                  | 2000                          | 8000                     |
| <i>Ateliers techniques des collectivités locales</i>                      | 3000                          |                          |
| <i>Ateliers techniques des partenaires</i>                                | 3000                          |                          |
| <i>Prestation d'accompagnement</i>                                        | 5000                          |                          |
| <b>Structuration d'une offre technique et commerciale des entreprises</b> |                               |                          |
| <i>Dépense de fonctionnement rattachée à l'action</i>                     | 4000                          | 4000                     |
| <i>Rendez-vous entreprises</i>                                            | 2000                          |                          |
| <i>Ateliers de travail avec les entreprises</i>                           | 2000                          |                          |
| <i>Foires et salons locaux</i>                                            | 500                           |                          |
| <i>Vidéos entreprises pour une foire virtuelle</i>                        | 6000                          |                          |
|                                                                           |                               |                          |
| <b>Information aux habitants sur les dispositifs</b>                      |                               |                          |
| <i>Dépense de fonctionnement rattachée à l'action</i>                     | 4000                          | 4000                     |
| <i>Vidéos d'information</i>                                               | 4000                          |                          |
| <i>Livret d'informations</i>                                              | 2000                          |                          |
| <i>Exposition itinérante</i>                                              | 2000                          |                          |
| <i>Mission et réceptions</i>                                              | 600                           |                          |
| <i>Documentation</i>                                                      | 800                           |                          |
|                                                                           |                               |                          |
| <b>Sous-total</b>                                                         | <b>16000</b>                  | <b>24900</b>             |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>40900</b>                  |                          |

- ✓ **d'autoriser** le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement auprès de financeurs identifiés : ADEME, Conseil Régional, Conseil Général.
- ✓ **d'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement.
- ✓ **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Pour extrait conforme,  
Clermont l'Hérault, le 24 avril 2013

Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault



Louis VILLARET